

N°FIN/2022/83

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	10 novembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 49

Séance du 17 novembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi dix-sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelynne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. René BOUSSIN représentant M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h14), M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Richard ZEIGER, pouvoir M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Hassan LARIBIA
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments et traitement des eaux de la piscine intercommunale du Jovinien – MTI (P1 / P2 / P3 / P6) - Modification des conditions de facturation.

FIN/2022/83

**Conseil communautaire du
17 novembre 2022**

Objet : MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS ET TRAITEMENT DES EAUX DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU JOVINIEN – MTI (P1 / P2 / P3 / P6) - MODIFICATION DES CONDITIONS DE FACTURATION.

(Voir Avenant n°1 « marchés publics et accords-cadres », mandat et délégation de paiement imparfaite, note explicative « piscine intercommunale du jovinien », acte d'engagement - annexe 1 - décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) avec option, en pièces jointes.)

Vu le marché n°A02112C, notifié le 1er Mars 2022 avec la société ENGIE SOLUTIONS,

Vu la prestation P1 retenue dans le cadre de ce marché (fourniture et gestion du combustible - GAZ),

Vu le prix du MWh proposé dans l'appel d'offres (108 €HT/MWh), dans un contexte difficile,

Vu l'indexation de ce prix sur le PEG (Point d'Echange Gaz),

Vu la hausse du prix du gaz naturel sur 2022 et donc du PEG,

Considérant la nécessité absolue de diminuer les coûts énergétiques des équipements suivants : piscine et bâtiment Adrien Durand (les seuls concernés par ce marché),

Considérant qu'il est possible de rattacher ces derniers au groupement d'achat du Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) sur lequel la CCJ est déjà adhérente,

Considérant que le SIEEEN a réussi à bloquer un prix fixe de la molécule très intéressant sur fin 2022, 2023 et 2024,

Il est proposé au conseil communautaire de rattacher ces 2 structures (piscine intercommunale et Adrien DURAND) au groupement d'achat du SIEEEN en engageant la procédure suivante (voir explication en annexe) :

- Rédaction d'une délégation de paiement imparfaite entre ENGIE SOLUTIONS, GAZ DE BORDEAUX et la CCJ,
- Rédaction d'un avenant entre ENGIE SOLUTIONS et la CCJ.

Les nouvelles conditions tarifaires du P1-GAZ seraient les suivantes (cf. acte d'engagement en annexe) :

Novembre et Décembre 2022 = 96,23 €HT/MWh

Année 2023 = 50,46 €HT/MWh

Année 2024 = 43,37 €HT/MWh

Nota :

Le prix du MWh indiqué ci-dessus comprend la Taxe sur les Certificat d'Economie d'Energie (TCEE) et la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Nature (TICGN).

Avec comme nouvelle formule de révision (en cas d'évolution de la TICGN et de la TCEE) :

$$P1 = P1_0 \times \left(0,83 \times \frac{c1}{c1} + 0,07 \times \frac{TCEE}{TCEE_0} + 0,1 \times \frac{TICGN}{TICGN_0}\right)$$

$$e1 = e1_0 \times \left(0,83 \times \frac{c1}{c1} + 0,07 \times \frac{TCEE}{TCEE_0} + 0,1 \times \frac{TICGN}{TICGN_0}\right)$$

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 25 octobre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le rattachement de la piscine et du bâtiment Adrien Durand au groupement d'achat du SIEEEN afin de bénéficier des tarifs négociés pour le gaz naturel ;

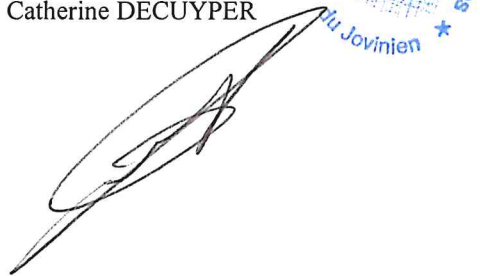
APPROUVE la procédure qui consiste à rédiger une délégation de paiement imparfaite entre ENGIE SOLUTIONS, GAZ DE BORDEAUX et la CCJ ;

APPROUVE la rédaction d'un avenant entre ENGIE SOLUTIONS et la CCJ ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour finaliser cette procédure.

Pour copie conforme,
La 1^{ère} Vice-Présidente,

Catherine DECUYPER



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

